**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de Lamanère**

**du mercredi 11 novembre 2020 à 14h30**

Secrétaire de séance : Jean Paul Laïlle

**Présents** :

Mme Gisèle Juanole, Maire

M. Jacky Pujol, premier adjoint

M. Gérard Cuvilliez, second adjoint

Mme Pierrette Juanole-Démoulin, conseillère

Mme Séverine Margalef, conseillère

M. Claude Font, conseiller

M. Jean-Paul Laïlle, conseiller

La réunion est ouverte à 14h40

* **Préambule : minute de silence en l’honneur de Samuel Paty**

Une minute de silence a été observée en l’honneur de M. Samuel Paty, enseignant sauvagement assassiné le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte Honorine. Gardons toujours en mémoire qu’à travers lui, par cet acte barbare que rien ne peut justifier, ce sont tous les enseignants qui ont été atteints, et au-delà les valeurs et les principes fondateurs de la République. Par ce moment de recueillement, chaque commune de France a pu rappeler son attachement à ces principes et l’immense respect dû à celles et à ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

* **Discussion crise sanitaire**

La Mairie est ouverte aux heures habituelles. Le public doit porter le masque et appliquer les gestes barrières en vigueur.

* Des attestations de déplacement dérogatoire sont à disposition des résidents du village dans le hall d’entrée de la Mairie.
* 2 masques lavables par personne peuvent être retirés à la Mairie par les habitants en résidence principale. Il est aussi envisagé d’apporter ces masques aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Une liste des résidents permanents sera établie sur la base du dernier recensement (Séverine Margalef et Claude Font).

La municipalité activera le service SMS mis en place pour en informer les habitants.

Résolution approuvée à l’unanimité

* **Discussion et délibération sur les 3 régies communales**

Il existe trois régies communales : locations, photocopies, manifestations diverses

* Locations : Prix de location de la salle polyvalente : 20€ pour la Délégation de Service Public du restaurant et pour les habitants du village ; gratuit pour les associations (ex. Comité des Fêtes), 60€ pour les personnes externes au village.
* Révision des prix des photocopies à la baisse:

|  |  |
| --- | --- |
| Format A4 noir et blanc | 0.20€ |
| Format A4 noir et blanc recto-verso | 0.30€ |
| Format A4 couleur | 0.35€ |
| Format A4 couleur recto-verso | 0.60€ |
| Format A3 noir et blanc | 0.30€ |
| Format A3 noir et blanc recto-verso | 0.60€ |
| Format A3 couleur | 0.70€ |
| Format A3 couleur recto-verso | 0.90€ |

* Manifestation diverses :

Ex : Course Hors Stade du 13 juin 2021

Résolution approuvée à l’unanimité

* **Discussion et délibération pour exploiter l’aubier de tilleul sur les parcelles communales**

M. Ténas exploitant forestier de la Commune voisine de Serralongue se propose d’effectuer cette opération au prix de 160 € la tonne d’écorce. Une convention sera préparée entre M. Ténas et la Mairie.

Conditions : prélèvement de l’écorce seulement. La coupe sera réalisée entre fin Mai et début Juillet. Les troncs d’arbre seront laissés sur place pour du bois de chauffage. L’agent municipal pourra le découper et le réserver pour les locataires des gîtes de la commune et les résidents du village selon la quantité ramassée. Les pieds des arbres coupés repartiront en taillis.

Information des propriétaires forestiers du village de cette campagne de prélèvement de tilleuls : ceux qui seront intéressés pourront se faire connaître à la Mairie ou entrer en contact directement avec Mr Ténas.

L’information sera assurée par affichage en Mairie et sur la place du village.

Résolution approuvée à l’unanimité

* **Discussion et délibération pour une commande à la pépinière départementale**

Le dossier de commande de plants gratuits à la pépinière départementale doit comprendre :

* Une lettre de demande à Mme la Présidente du Département
* Un calendrier de réalisation de l’opération
* Un projet d’embellissement précisant les zonages des terrains de destination
* Une délibération du Conseil Municipal légalisé par les services de la préfecture

Après discussion, le choix des essences arbustives et arborées a été effectué sur la liste fournie par le Conseil Départemental 66.

Résolution approuvée à l’unanimité

* **Discussion et délibération pour le Plaçot (étanchéité du toit)**

Mme le Maire et les adjoints ont reçu le CAUE (Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’environnement) pour des conseils sur la réhabilitation du Plaçot et les projets d’aménagement du village.

Un rapport de cette visite sera adressé à la municipalité.

Il est apparu qu’une opération primordiale est à mettre en œuvre rapidement : l’étanchéité du toit, à confier à un professionnel spécialiste.

La municipalité contactera des professionnels dans ce domaine pour avis technique et devis.

Résolution approuvée à l’unanimité

* **Information et discussion des subventions tempête Gloria**

Cette information portait sur les subventions demandées pour des travaux sur les pistes communales du village, à la suite de la tempête GLORIA. Pour rappel la somme totale prévue des travaux était de 50000€.

* Notification d’une subvention de l’état de 22500€ soit 45% des travaux.
* D’autres subventions du département et de la Région sont en attente

La municipalité ne peut pas s’engager sur ces travaux sans connaître la totalité des subventions qui vont être attribuées par le département et la Région.

* **Dénomination du sentier du point le plus au Sud de France**

Le sentier qui part du village passe par le Col de las Falguères, puis le point le plus au Sud de France, le Col de Malrems et retour au village vient d’être considéré d’intérêt communautaire et sera intégré au Plan Départemental des Itinéraires, promenades et Randonnées (PDIPR) dès que son conventionnement sera terminé (il ne manque à cette date qu’une seule signature, le propriétaire contacté par la Mairie a promis d’envoyer sa signature).

* + Choix du nom:*« La boucle du Point le plus au sud de France Continentale »*

Résolution approuvée à l’unanimité

* **Elagage des platanes, châtaigniers…**

Cet élagage concerne les platanes de la Place et de la Font de Dalt et les branches mortes du grand châtaignier près du terrain de jeu face au village. Un professionnel sera contacté pour réaliser ce travail.

Résolution approuvée à l’unanimité

* **Préparation du 1er bulletin municipal pour distribution en décembre**

Jean Paul Laïlle présente une première mouture sur un format de 2 feuilles A4 recto-verso. Cette première version devra être complétée, toute suggestion de modification et d’amélioration de ce document sera bienvenue.

* **Site internet : rubrique petites annonces.**

Si cette rubrique présente de l’intérêt et est utilisée, elle pourra être conservée. Cette expérience sera poursuivie quelques mois.

Résolution approuvée à l’unanimité

* **Information Parcelle B 91 appartenant à Mme Poyatos et ses enfants**

À la suite de l’accord passé entre les acquéreurs et les propriétaires, le géomètre a procédé à la division de la parcelle ce 5 /11/2020.

* La Municipalité au nom de la Commune a accepté de partager cette parcelle avec M. Benjamin Margalef.
* Elle a convenu que le mur de soutènement de la limite de parcelle de M. Margalef serait en propriété mitoyenne avec la Commune. En conséquence, l’entretien de ce mur incombera pour moitié à la Commune et à M. Margalef.
* La Municipalité a accepté de prendre en charge la totalité des frais de géomètre.
* **Questions diverses**
	+ Les frelons : demande de résidents des écarts du village d’intervenir sur 2 nids de frelons qui exterminent des ruches. Après information il s’avère que les pompiers n’interviennent plus sur cette mission. Il faut s’adresser à des professionnels spécialisés qu’il faut rémunérer (120 € sur le premier nid, 80 à 90€ sur les nids suivants).

Cette question est à l’étude au niveau de la CCHV. Après discussion en bureau des Maires, la CCHV propose d’étudier un budget à ce sujet l’année prochaine.

La municipalité propose de prendre en charge la moitié des frais avec les propriétaires concernés cette année.

Résolution approuvée à l’unanimité

* Compte rendu de la commission culture, catalanité, patrimoine.

La municipalité doit répondre au questionnaire proposé afin de déclarer nos intérêts culturels ainsi que les patrimoines immobilier et mobilier que nous voulons restaurer. Des Tiers Lieux devront être identifiés.

* + Prochaine réunion du Conseil Municipal

**Elle a été fixée le Jeudi 17 décembre 2020 à 14h30**

La séance a été levée à 17h43